



FORMATIONS INTER-SERVICES 2025

LA PREVENTION DES CHUTES DES PERSONNES ÂGÉES À DOMICILE

Session 1 : 06 juin

Session 2 : 18 septembre



SERVICES D'AIDE ET DE SOINS A DOMICILE

SERVICES AUTONOMIE

RESIDENCES AUTONOMIE

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Vous souhaitez inscrire un(e) salarié(e) en situation de handicap ou présentant un problème de santé ayant besoin d'aménagements spécifiques pour participer à la formation dans les meilleures conditions ? Contactez-nous.

Notre référent handicap étudiera avec vous les solutions pour vous accueillir dans les meilleures conditions possibles.

MODALITES D'EVALUATION

1. Une évaluation individuelle de la satisfaction des participants au regard de leurs attentes initiales. Elle est réalisée par le biais d'un questionnaire individuel qui sera transmis par nos soins aux stagiaires en fin de session.
2. Une évaluation individuelle quant à l'atteinte des objectifs.
3. Une évaluation collective des acquis de la formation

5. LA PREVENTION DES CHUTES DES PERSONNES ÂGÉES À DOMICILE

| | |
|---|---|
| <p>Public concerné Aides à domicile, Responsables de secteur Aides-soignants Professionnels résidence autonomie</p> <p>Prérequis Aucun</p> <p>Formatrice Samia CHAIBEDRAA Ergothérapeute Formatrice en manutention des personnes à mobilité réduite, Formatrice PRAP 2S-ALM Formatrice SST</p> <p>Durée 7 heures en face à face pédagogique 1 jour</p> <p>Lieu ARFEGE Vaulx-en-Velin</p> <p>Dates 2025 Session 1 : <i>Vendredi 06 juin</i></p> <p>Session 2 : <i>Jeudi 18 septembre</i></p> <p>Coût 165 € / participant</p> | <p>Contexte Au domicile, les professionnels sont confrontés à diverses situations pour accompagner les personnes dépendantes dans leurs activités quotidiennes. Le risque de chute de la personne âgée est important durant toutes ces activités mais également quand elle est seule. Le risque de chute à domicile est une réelle source de préoccupations. Effectuer un accompagnement dans de bonnes conditions nécessite une juste appréciation du risque de chute et une mise en place d'une prévention du lieu de vie afin de prévenir les accidents.</p> <p>Objectifs</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier les causes et les facteurs de chute intrinsèques à la personne accompagnée et à son environnement, 2. Estimer les conséquences physiques, psychiques et sociales des chutes chez la personne âgée 3. Repérer les signes d'alerte avant chute 4. Mettre en œuvre des actions préventives pour pallier au risque de chute <p>Programme</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ La chute : définition, épidémiologie, statistique ⇒ Les différentes catégories de chute ⇒ Les facteurs de risque lié à l'âge ⇒ Les facteurs de risque extrinsèques : environnement personnel et urbain ⇒ Les conséquences des chutes pour la personne âgée elle-même et pour son entourage ⇒ La prévention du risque ⇒ L'évaluation du risque ⇒ Les signes précurseurs de récurrence de chute ⇒ Les outils de prévention ⇒ Conduite à tenir en cas de chute au domicile <p>Méthodes pédagogiques Formation est basée sur l'utilisation de méthodes interactives, qui visent à favoriser chez les participants des allers-retours permanents entre leurs savoirs, leur expérience, leurs capacités d'analyse et les apports théoriques du formateur.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exposés théoriques - Illustrations pratiques, études de cas - Exercices, expérimentation et échanges |
|---|---|



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ARFEGE, organisme de formation continue, siège social : : 2 rue Maurice MOISSONNIER - 69120 VAULX-EN-VELIN propose et dispense des formations inter-entreprises.

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toutes les offres de formation ARFEGE relatives à des commandes passées à ARFEGE par tout client.

Inscription et conditions de règlement :

Toute inscription doit être confirmée par écrit à l'aide du bulletin d'inscription fourni par ARFEGE.

Un acompte de 30% du coût total de la formation est versé au moment de l'inscription.

Le paiement du solde sera effectué à l'issue de la formation, à réception de facture.

Les prix sont indiqués TTC.

Toute formation commencée est entièrement due.

Après réception ARFEGE confirme l'inscription du client en lui retournant :

- Une confirmation d'inscription donnant toutes les indications utiles concernant les dates, le lieu et le déroulement du stage.
- Une convention de formation.

Gestion des inscriptions, report ou annulation du fait d'ARFEGE ;

Les inscriptions sont prises dans l'ordre de leur arrivée.

Si le nombre des inscriptions est trop élevé, une option est enregistrée sur la prochaine formation identique. Si au contraire, le nombre des inscriptions est insuffisant, les dates du stage pourront être reportées ou même annulées.

En cas de situation exceptionnelle ou d'un nombre insuffisant de stagiaires, la formation pourra être reportée ou annulée.

Cette annulation ou ce report seront signifiés par courrier ou e-mail au client. Les raisons de cette annulation ou report seront précisées.

En cas d'annulation, ARFEGE remboursera au client l'intégralité de l'acompte versé.

En cas de report, le client pourra maintenir son inscription pour une date ultérieure ou se faire rembourser l'intégralité de l'acompte versé.

A l'issue de la formation ARFEGE fournit au client :

- Un exemplaire de la convention signée.
- Une attestation de formation et un exemplaire de la feuille d'émargement signée.
- La facture.

La facture acquittée sera envoyée dès réception du règlement.

Annulation du fait du client

En cas d'annulation du fait du client après signature du bulletin d'inscription et jusqu'à 15 jours avant le début de la formation, l'acompte reste acquis à ARFEGE au titre de dédommagement.

Au-delà de cette date les frais de formation seront entièrement dus par le client et une facturation lui sera faite.